

*Les subsides*

problèmes et les questions que risquait de soulever un programme d'énergie nucléaire. Pour illustrer ce point, il me suffit de vous renvoyer aux projets de loi C-270 et C-218 déposés respectivement par mes collègues le député de Hillsborough (M. McMillan) et le député de Bruce-Grey. Cela dit, je dois avouer que je suis obligé d'exprimer certaines réserves à propos de la motion d'aujourd'hui. Avec l'indulgence de la Chambre, je voudrais faire l'historique de la question pendant quelques minutes.

Un bon nombre des députés à la Chambre se souviennent bien du projet de loi C-14, la loi sur le contrôle et l'administration nucléaires, présenté à la fin de 1977. Ce projet de loi est mort au *Feuilleton* et n'a pas été présenté de nouveau par le gouvernement. C'était pourtant un premier pas pris pour régler le principal problème que posent les mines d'uranium, celui de la juridiction. Les mines font partie d'une zone grise entre les domaines de compétence du gouvernement fédéral et ceux des provinces. De plus, le gouvernement fédéral a en réalité délégué aux provinces, parfois par défaut, ses responsabilités en matière de sécurité. Il s'agit d'une tentative délibérée du gouvernement fédéral de se soustraire à ses responsabilités. C'est également une question constitutionnelle dont il faudra s'occuper tôt ou tard, ce qui se serait fait en 1979 si les libéraux et les membres du parti à ma gauche n'en avaient pas décidé autrement.

La motion qui nous est soumise ne tient pas compte de cet aspect, loin de là. Son auteur tient pour acquis que tout est du ressort du gouvernement fédéral. Selon moi, monsieur le Président, il aurait mieux valu s'attaquer d'abord à la question principale, celle de la juridiction, et la résoudre avant toute chose.

Ensuite, nous devons nous demander si la motion du député de Skeena (M. Fulton) n'est pas à la fois trop et trop peu. Ce ne sont pas les études et les documents sur l'industrie nucléaire qui manquent. La Commission Porter, par exemple, vient d'achever son étude pour la province de l'Ontario. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources vient de publier un document de travail intitulé «Nuclear Industry Review: Problems and Prospects of 1981-2000». Tous ces documents font ressortir la nécessité de créer un comité parlementaire qui serait chargé d'étudier les besoins énergétiques du Canada, les différentes formes d'énergie de remplacement, les sources d'approvisionnement, et de voir ce qui est réellement dans l'intérêt du pays.

La motion à l'étude propose la mise sur pied d'une commission royale qui se pencherait surtout sur la question de l'uranium, laquelle n'est qu'un des aspects de la question énergétique. Si cette motion était adoptée et si une commission royale était créée, je suis persuadé que cette dernière prendrait comme point de départ le libellé de la motion plutôt que le fond du débat qui se déroule à la Chambre aujourd'hui; et le pays y perdrait.

Quand nous demandons quelque chose de constructif, c'est parce que nous savons qu'il importe de réexaminer les besoins du Canada en matière d'industrie nucléaire. Celle-ci se trouve à un tournant de son histoire du fait qu'il n'y a pratiquement plus de commandes de pays étrangers pour le réacteur Candu. Le marché intérieur approche du point de saturation. C'est pourquoi l'industrie a pratiqué des licenciements et s'est mise à réfléchir sérieusement à son orientation. Peut-être faudra-t-il mettre davantage l'accent sur les exportations d'électricité. Le

Parlement examine actuellement cette question. Le Canada comble moins de 1 p. 100 des besoins en électricité des États-Unis, ce qui lui procure néanmoins des recettes de plus de un milliard de dollars. Un commerce de ce type n'est certes pas à dédaigner et il faut poursuivre dans cette voie, même au prix de devenir encore plus compétitifs. Nous devons être en mesure de garantir une source ininterrompue de cette forme d'énergie. Impossible d'y arriver si on continue de porter atteinte au secteur nucléaire et à en freiner les activités tant que les ventes de réacteurs Candu ne pourront être contrôlées. Il faut établir de nouvelles lignes directrices et fixer de nouveaux objectifs pour nos exportations d'électricité à l'étranger. Nous, du parti conservateur, sommes d'avis qu'il importe de faire une critique constructive du secteur nucléaire.

● (1250)

Il y a quelques instants, j'ai parlé du projet de loi C-14. J'aimerais revenir sur ce sujet, car il démontre pourquoi la motion d'aujourd'hui n'offre que des éléments de solution. Elle ne va pas assez loin. Le projet de loi C-14 devait remplacer la loi sur le contrôle de l'énergie atomique adoptée en 1946. En vertu de cette loi de 1946, on a créé la Commission de contrôle de l'énergie atomique qui a pris en charge tout le secteur nucléaire du Canada. On a apporté quelques modifications mineures à la loi depuis 1946, mais elle n'a pas été remaniée de façon radicale, de sorte qu'elle est vraiment démodée. Le projet de loi C-14 comprenait les premières modifications à la loi en vertu desquelles nous aurions eu le pouvoir législatif nécessaire de passer des règlements qui auraient réglé les problèmes et dissipé les inquiétudes des Canadiens et des députés.

Bien qu'il soit resté en plan au *Feuilleton*, le projet de loi a au moins servi à prouver que la loi de 1946 devait être modernisée. Le secteur nucléaire a progressé à vive allure depuis la Seconde Guerre mondiale. Et pourtant, le Canada n'a jamais procédé à une enquête approfondie en vue de déterminer si cette forme d'énergie sert les intérêts supérieurs du pays.

Le parti conservateur a proposé de le faire à plusieurs reprises. Mes collègues, les députés de Bruce-Grey (M. Gurbin) et de Hillsborough (M. McMillan), ont proposé, en tant que simples députés, de rendre publique la réglementation du secteur nucléaire et de faire jouer un plus grand rôle au Parlement à l'égard des besoins énergétiques du pays. Il convient également de signaler la proposition de mes collègues visant à confier l'application de la loi au ministre de l'Environnement (M. Caccia). Il ne faut pas oublier, en effet, que les questions d'environnement, y compris l'hygiène et la sécurité publiques, doivent occuper une place prédominante dans le cycle du combustible nucléaire.

Le 2 février 1983, le gouvernement a étouffé le projet de loi C-270 proposé par le député de Hillsborough. Le porte-parole du gouvernement ne s'est pas opposé catégoriquement à cette mesure, mais il l'a trouvée un peu bâclée. Nous pourrions fort bien lui prouver le contraire. De toute façon, le gouvernement n'a depuis présenté aucun autre projet de loi nous permettant d'approfondir la question. Il nous faudrait pourtant pouvoir examiner les lacunes de la loi sur le contrôle de l'énergie atomique. Le gouvernement n'a pas pu nous en fournir l'occasion tant attendue.